

Réf: Dossier N° 141991

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « LE PARADIS DES BULLES »

Siège social Abidjan, Marcory, ABIDJAN Marcory (GFCI) en face de l'institut national de la jeunesse et des sports (INJS) lot 1082 situé à l'opposé de la ruelle du restaurant Tantie Alice Marcory., Lot 1082, Ilot 100

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/09/2022, et enregistrés au CEPICI le 14/09/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LE PARADIS DES BULLES »

Objet : Ventes de boissons alcoolisées et non alcoolisés, Vente et location de voitures, Import et export, Prestations de services divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement. -

Prestations de services divers

la distribution ; vente et location

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Marcory, ABIDJAN Marcory (GFCI) en face de l'institut national de la jeunesse et des sports (INJS) lot

1082 situé à l'opposé de la ruelle du restaurant Tantie Alice Marcory., Lot 1082, Ilot 100

Dirigeant(s) : M N'GUESSAN ALLA BENOIT (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-08592 du 21/09/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°42873/GTCA/RC/2022 du 21/09/2022

